

# L'actu ENVIRONNEMENT de votre territoire



ET AUSSI

## Des aides à la rénovation, pour un habitat durable

**En 2018, la communauté de communes du Val d'Amboise fait évoluer son dispositif « Mon plan Rénov' énergie » pour vous donner un coup de pouce lors de la réalisation de travaux d'amélioration énergétique. Explication.**

Le secteur de l'habitat est, après les transports, très énergivore et émetteur de gaz à effet de serre. Ce gros potentiel d'économies d'énergie a conduit la CCVA à développer, depuis 2017, son propre dispositif d'aides aux propriétaires occupants qui réalisent des travaux d'amélioration énergétique, mesure qui s'inscrit dans le cadre du Programme local de l'habitat (PLH) et dans la dynamique du Plan climat air énergie territorial (PCAET). Le dispositif « Mon plan Rénov' énergie » permet ainsi aux habi-

tants de réaliser des économies d'énergie tout en améliorant leur confort thermique, en mobilisant deux nouvelles aides en 2018 :  
➔ L'aide « pour un habitat durable » a pour objectif d'aider à la rénovation énergétique de la résidence principale (maison ou appartement) achevée depuis plus de dix ans à la date des travaux. Cette subvention de 20 % calculée sur le montant hors taxes du coût des travaux et plafonnée à 1 000 €, concerne les travaux réalisés, soit par une entreprise labellisée RGE (reconnu garant de l'environnement), soit

par les propriétaires lors de chantiers d'auto-réhabilitation encadrés par les Compagnons Bâtisseurs. Elle est réservée aux ménages dont les ressources ne dépassent pas les plafonds utilisés pour l'octroi d'un Prêt social location-accesion (PSLA), soit 41 232 € pour une famille de 4 personnes par exemple.  
➔ L'aide sociale « pour un habitat économe en énergie » doit, quant à elle, contribuer à la lutte contre la précarité énergétique. Cette subvention, égale à 20 % du montant hors taxes des travaux dans un plafond de 1 500 €, est réservée aux travaux urgents et non éligibles aux aides financières de droit commun (Agence nationale de l'habitat, chèque énergie...), dont les équipements d'économie d'énergie. Elle s'adresse aux ménages dont les revenus ne dépassent pas les plafonds du Fonds de solidarité pour le logement (FSL) pour les aides au maintien des énergies, soit 811 € par mois (moyenne des ressources des 3 derniers mois) pour une personne seule. ■  
**Plus d'infos :** rendez-vous sur [www.cc-valdamboise.fr/habitat/habitat-logement/amelioration-de-lhabitat/](http://www.cc-valdamboise.fr/habitat/habitat-logement/amelioration-de-lhabitat/)



➔ Chantier d'isolation en ouate de cellulose projetée.

## Développons nos énergies renouvelables !

Le Pays Loire Touraine et le Pays Loire Nature ont été retenus à l'appel à projet lancé par l'ADEME et la Région Centre - Val de Loire pour porter un « Contrat d'objectif territorial » de trois ans pour le développement des énergies renouvelables. A la clé, pour les collectivités, les entreprises et les gîtes, 45% de subvention sur l'installation d'une chaufferie bois, d'une géothermie ou encore de panneaux solaires thermiques. Contactez le Pays !

**Plus d'infos :**  
[www.paysloiretouraine.fr](http://www.paysloiretouraine.fr)

## Permanences info énergie

En juillet et août, l'Agence locale de l'énergie et du climat 37 n'assure pas de permanence. Prochains rendez-vous les mardis 11 septembre et 9 octobre de 9h à 12h au siège de Val d'Amboise à Nazelles-Négron, pour bénéficier de conseils sur l'amélioration thermique du logement, les modes de chauffage économes, et vous informer sur les aides financières mobilisables.

**Plus d'infos :** il est nécessaire de prendre rendez-vous au 02 47 60 90 70



## EN CHIFFRES

### 5 500 €

L'économie réalisée grâce aux 35 tonnes supplémentaires de verre collectées en 2017 (1 231 tonnes au total). Cela représente 1 kilo de plus par habitant. La performance de tri du verre sur notre territoire est supérieure à la moyenne nationale, voire départementale (38 kg par habitant et par an). En revanche, une tonne de verre jetée dans les ordures ménagères ou dans les bacs jaunes équivaut à une dépense supplémentaire de 100 à 200 €. Alors poursuivez vos efforts sans oublier les petits pots et bocaux en verre : chaque emballage compte !

## COLLECTE

# En 2017, les erreurs ont en

**L'an passé, le tri du verre a progressé, mais celui des emballages et des papiers recyclables stagne, et le taux de refus en centre de tri continue à augmenter...**

**D**epuis la mise en place des bacs jaunes pour faciliter le geste de tri des emballages et des papiers en mélange, la qualité du tri s'est dégradée sur notre territoire. Ce constat a perduré en 2017 : le taux de refus, qui est de près de 12 kilos par an et par habitant, est resté proche de la tendance 2016 et a même légèrement augmenté.

En 2017, 8 833 tonnes d'ordures ménagères et de déchets recyclables ont été collectées en porte-à-porte ou déposées dans les conteneurs d'apport volontaire (hors collecte des textiles, linge, chaussures, cartons des professionnels et encombrants). Les volumes collectés augmentent faiblement (+ 1 % par rapport à 2016), mais la part des

*La qualité du tri est en recul...*

## LA COLLECTE EN PORTE À PORTE

Le poids par an et par habitant\*



Déchets ménagers non recyclables

207 KG



Papiers et emballages recyclables

53 KG



Bouteilles et flacons en verre

42 KG

Quel poids (en KG) dans le bac jaune\*\*?



Papier



Carton



Plastiques



Briques alimentaires



Aluminium



Acier



Erreurs de tri



\* Hors collecte des encombrants, cartons des professionnels, TLC et apports en déchetterie. \*\* Après avoir transité par le centre de tri.

## LE MOT

### Fibre

Soixante-trois tonnes de textiles, linge et chaussures (TLC) ont été déposées dans les conteneurs du Relais (+ 6%). Les TLC sont valorisés à 100 % par réutilisation ou recyclage à condition d'être déposés propres et secs. Pour chaque tonne déposée, le service collecte réalise une économie de 170 à 270 €. Pour localiser le point de dépôt le plus proche : [www.lafibredutri.fr/je-depose](http://www.lafibredutri.fr/je-depose)

**LE RELAIS**

**ECO TLC**

# core pénalisé le tri sélectif

emballages et papiers, donc des matériaux qui peuvent être recyclés, est en recul. Plus que jamais, il faut voir plus loin, réfléchir aux conséquences de nos comportements sur le monde et pour les générations futures, et adopter à la maison les bons gestes pour contribuer à la valorisation de nos déchets.

## La collecte en déchetterie

La fréquentation de la déchetterie d'Amboise continue sa

progression et avoisine les 90 000 visites par an (usagers particuliers et professionnels). Près de 8 240 tonnes de déchets y ont été déposés en 2017, ce qui représente une légère baisse par rapport à 2016. L'amélioration sensible du tri de certains matériaux valorisables (130 tonnes supplémentaires de bois, de carton et de mobilier) permet

**Voyons plus loin en 2018 !**

au taux de recyclage de progresser pour dépasser 66 % des tonnages déposés, (+ 5 points par rapport à 2016). Ces bons résultats sont le signe d'une plus grande attention des usagers de la déchetterie quant à leur geste de tri. Jour après jour, continuons à faire preuve d'éco-citoyenneté pour réduire encore plus la part des déchets non valorisés. ■

## 330

C'est en tonnes le poids de mobilier valorisé en 2017, soit + 41 % par rapport à la 1<sup>ère</sup> année de mise en service de cette filière.

Cela équivaut à un gain de 39 000 € sur le coût d'exploitation de la déchetterie, car ces matériaux étaient auparavant en majorité enfouis avec le tout-venant, dont le traitement est coûteux. Le gisement est estimé à près de 400 tonnes par an en Val d'Amboise. Donc n'hésitez pas à venir déposer vos meubles, même incomplets (assises de canapé, porte, tiroir, étagère...) : ils peuvent aussi être valorisés !

## LE CONSEIL

### Un doute ou une question sur le tri de vos déchets ?

Avant de vous rendre en déchetterie, consultez le site internet de la CCVA ([www.cc-valdamboise.fr/habiter/dechets-menagers/dechetteries](http://www.cc-valdamboise.fr/habiter/dechets-menagers/dechetteries)). Vous pourrez préparer votre visite en séparant vos déchets par famille, et vous gagnerez du temps sur place. Rangez votre coffre en prévoyant de déposer en dernier les déchets non valorisables dit « tout venant ».

Sur place, les gardiens de la déchetterie vous conseilleront et vous guideront sur le site. Enfin, groupez vos apports pour optimiser vos déplacements à la déchetterie. C'est encore mieux pour préserver notre climat !

## LA COLLECTE EN DÉCHETTERIE

<b>AMIANTE</b> 38 tonnes ➔ - 19 %	<b>HUILE DE VIDANGE</b> 8 400 litres ➔ + 5 %
<b>BOIS CLASSE A*</b> 141 tonnes ➔ + 15 %	<b>LAMPES</b> 587 kilos ➔ - 8 %
<b>CARTON</b> 185 tonnes ➔ + 12 %	<b>MOBILIER</b> 330 tonnes ➔ + 41 %
<b>CARTOUCHES D'ENCRE</b> 225 kilos ➔ - 0,4 %	<b>PILES, BATTERIES</b> 7,2 tonnes ➔ + 60 %
<b>DEEE**</b> 150 tonnes ➔ - 4 %	<b>RADIOGRAPHIES</b> 250 kilos ➔ + 22 %
<b>DDS***</b> 61 tonnes ➔ + 2 %	<b>TOUT VENANT</b> 2 189 tonnes ➔ - 6 %
<b>FERRAILLE</b> 189 tonnes ➔ - 7 %	<b>VÉGÉTAUX</b> 2 630 tonnes ➔ - 5 %
<b>GRAVATS</b> 2 295 tonnes ➔ - 1 %	



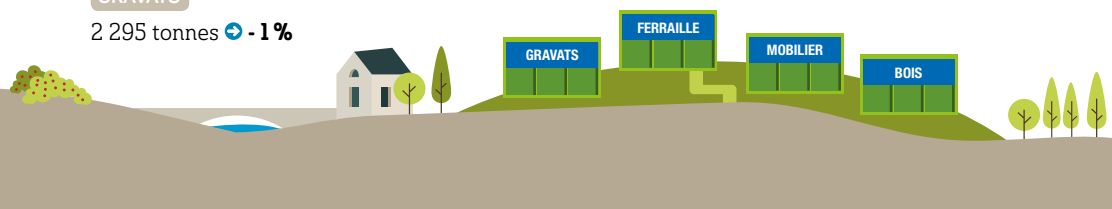
Nombre de visites en 2017

**89 921**

Tonnages déposés en 2017

**8 240**

\* Bois classe A : non traité.  
\*\* DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques.  
\*\*\* DDS : déchets diffus spécifiques également appelés déchets chimiques des ménages.





**BON À SAVOIR**

**Le b.a.-ba du réseau**

Le réseau collectif d'assainissement est composé :

- ➔ d'une partie « publique » qui comprend des canalisations principales, des regards de visite, des canalisations et des boîtes de branchement, situées en limite de propriété.
- ➔ d'une partie « privée » qui comprend des canalisations entre la boîte de branchement et vos installations sanitaires, ainsi qu'un ou plusieurs regard(s) de visite intermédiaire et colonne(s) de ventilation.

Il est obligatoire de :

- ➔ raccorder son immeuble au réseau dans les 2 ans à compter de la mise en service de l'égout.
- ➔ faire effectuer un diagnostic lors de toute cession immobilière.
- ➔ s'assurer du bon fonctionnement de son installation jusqu'à son raccordement au réseau. En cas de problème d'écoulement dû à l'engorgement de la partie publique du siphon ou tabouret (situé en limite de propriété), contactez le service assainissement. Dans le cas contraire, faites appel à une entreprise spécialisée.

**Plus d'infos :**  
[www.cc-valdamboise.fr/habiter/assainissement/](http://www.cc-valdamboise.fr/habiter/assainissement/)

# L'assainissement collectif risque une indigestion !

**Le réseau qui collecte les effluents et les transporte jusqu'aux stations d'épuration est réservé à l'évacuation des eaux usées domestiques. Les eaux pluviales, substances chimiques, produits, ou tout objet provoquant des dysfonctionnements des stations d'épuration n'y ont pas leur place. Inventaire à la Prévert des rejets intrus...**

**P**einture, médicaments, fioul, tampons, lingettes, solvants, acide, graisses... la quantité de déchets et de substances indésirables que les agents de Val d'Amboise découvrent dans les dégril-loirs (qui filtrent les eaux brutes des stations d'épuration), dans les postes de relèvement, ou lors d'analyses est alarmante. Ces rejets nuisent au bon état et au bon fonctionnement du réseau d'assainissement et des ouvrages d'épuration, et ils pol-

luent l'eau. Les tampons hygié-niques, par exemple, bloquent les hélices des moteurs des sta-tions de relèvement et néces-sitent de pénibles interventions du personnel. L'huile de cui-sion usagée diminue la capacité de traitement des stations en asphyxiant les bactéries char-gées d'épurer les eaux. Enfin, les restes de produits chimiques jetés à l'évier contiennent des micropolluants qui ne sont pas entièrement éliminés par le traitement en station et sont re-

jetés dans les cours d'eau. Leur impact, même à des concen-trations très faibles, sur les organismes aquatiques, mais aussi sur la santé humaine via la consommation d'eau du robinet est préoccupant. Et les traite-ments très coûteux : 130 000 € en moyenne pour éliminer 1 kilo de pesticides et rendre l'eau po-table ! Pour préserver la qualité de l'eau, cette ressource essen-tielle à la vie, ne jetez rien dans l'évier. Chaque type de déchet à sa filière de traitement. ■

**ZÉRO DÉCHET DANS L'ÉVIER OU LES TOILETTES**

**! Rapportez-les en pharmacie.**  
 Médicaments, sirops...

**! Direction la déchetterie.**  
 Peintures, solvants, acides, pesticides, huile de vidange...

**! Jetez-les avec les ordures.**  
 Matières grasses solides, articles d'hygiène...

**! Pour toute question concernant le tri sélectif et les filières d'élimination des déchets des particuliers, consultez le Guide du tri, téléchargeable sur le site : [www.cc-valdamboise.fr](http://www.cc-valdamboise.fr).**